



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 89536

Texte de la question

Mme Barbara Pompili appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'organisation de la permanence de soins ambulatoires (PDSA). Certains territoires ont mis fin à cette permanence, en totalité ou sur la période de nuit profonde (de minuit à huit heures du matin), alors même qu'il existe à la fois un besoin pour les patients et des volontaires pour assurer la permanence. De ce fait, les patients sont orientés vers les hôpitaux, ce qui favorise leur engorgement et induit des coûts nettement supérieurs pour la prise en charge des malades, sur le plan des transports (pompiers, ambulances) mais aussi par le surcoût du passage aux urgences. Aussi existe-t-il une incompréhension quant à l'absence totale ou partielle de PDSA alors que des médecins libéraux ou des associations de permanence de soins type « SOS Médecins » sont volontaires pour l'assurer. Outre l'argument budgétaire, qui n'est pas négligeable, ils mettent en avant un souci d'égalité dans l'accès aux soins partout sur les territoires. Il est notamment à craindre que la réforme territoriale engendre sur cette question un nivellement par le bas, négligeant des aspects très concrets de la situation des patients, tels que la difficulté à se déplacer ou encore le poids des longues attentes dans les couloirs des hôpitaux. Elle l'interroge donc sur la possibilité de rétablir une permanence des soins ambulatoires dans toutes les zones où cela est à la fois souhaitable et possible.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Pompili](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89536

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7330

Question retirée le : 15 mars 2016 (Fin de mandat)